



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer
pour la Mobilité

VIE ÉTUDIANTE

VOUS SOUHAITEZ
POURSUIVRE

vos études

DANS LE CADRE
D'UNE #MOBILITÉ
(POST-BAC, STAGE,
CONCOURS, ETC.)

LADOM,
PARTENAIRE
#MOBILITÉ
DES MOMENTS
CLÉS DE LA VIE

VIE ÉTUDIANTE

VIE ACTIVE

VIE QUOTIDIENNE

URGENCES DE LA VIE

LADOM.FR



LADOM VOUS ACCOMPAGNE SUR CES 4 dispositifs

0 1

PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DES ÉTUDES (PME)

POUR QUI ?

Étudiants (post-bac) résidant en outre-mer en poursuite d'études, âgés de 28 ans maximum.

POUR QUEL PROJET ?

Le cursus scolaire que vous visez (post-bac) est soit saturé soit inexistant là où vous vivez actuellement. Vous avez donc décidé de poursuivre vos études :

- en France : Hexagone ou autre DROM-COM ;
- à l'étranger : État membre de l'UE/EEE, dans le cadre d'un programme européen.

LADOM propose :
une prise en charge, sous conditions de ressources, **à 100 %** de votre billet d'avion dans la limite d'un A/R par an, pendant toute la durée de vos études.

PME+

Désormais, LADOM prend en charge **100 % de votre 2^e billet d'avion A/R.**

Cette aide supplémentaire :

- est réservée **aux néo-bacheliers** éligibles au PME ;
- est valable uniquement pour la **première année d'études supérieures** ;
- doit être utilisée avant la fin de l'année universitaire, pendant les **vacances scolaires ou dans le cadre d'un stage.**

0 2

PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ EN STAGE PROFESSIONNEL (PMSP)

POUR QUI ?

Étudiants effectuant un stage professionnel.

POUR QUEL PROJET ?

Vous êtes étudiant en terminale professionnelle/technologique, section de technicien supérieur, institut universitaire de technologie, licence professionnelle, master. Vous devez effectuer un stage :

- en France : Hexagone ou autre DROM-COM ;
- à l'étranger : État membre de l'UE/EEE ou dans un pays du bassin géographique de votre collectivité de résidence.

LADOM propose :
une prise en charge **à 100 %** de votre billet d'avion dans la limite d'un A/R par an.





0 3

CADRES D'AVENIR

POUR QUI ?

Étudiants visant un emploi avec un engagement de retour.

POUR QUEL PROJET ?

Vous ambitionnez d'occuper un poste d'encadrement au sein de votre collectivité de résidence mais vous souhaitez au préalable poursuivre vos études. Le cursus scolaire que vous visez est soit saturé soit inexistant là où vous vivez.

Vous avez donc décidé de poursuivre vos études en mobilité.

Le dispositif Cadres d'avenir (valable uniquement dans certains DROM-COM) a pour objectif de préparer les futurs cadres dont le territoire aura besoin pour assurer son développement.

Le dispositif comprend notamment :
un accompagnement financier et psycho-pédagogique, tout au long de vos études.

0 4

ORAUX DE CONCOURS

POUR QUI ?

Étudiants devant passer des oraux de concours.

POUR QUEL PROJET ?

Dans le cadre d'épreuves orales d'admission à un concours, vous devez vous rendre :

- en France : Hexagone ou autre DROM-COM ;
- à l'étranger : État membre de l'UE/EEE ou dans un pays du bassin géographique de votre collectivité de résidence.

Attention, pour ces destinations, le concours doit être reconnu par l'État.

LADOM propose :

une prise en charge à 100 % de votre billet d'avion.

NB : ce dispositif n'est pas réservé qu'aux étudiants. D'autres publics sont également éligibles. Se renseigner sur ladom.fr.

COMMENT DÉPOSER UNE demande d'aide À LA MOBILITÉ ?



- 1 Connectez-vous sur ladom.fr.
- 2 Vérifiez (de préférence) votre éligibilité avant de déposer une demande. Pour ce faire, LADOM met à votre disposition un simulateur d'éligibilité en ligne.
- 3 Déposez votre demande en ligne et suivez les différentes étapes.



LADOM,
PARTENAIRE
#MOBILITÉ
DES MOMENTS
CLÉS DE LA VIE



Tous nos dispositifs
sont soumis à conditions
de ressources.
Renseignez-vous
sur ladom.fr



Cofinancé par
l'Union européenne